

2

Réponses aux questions orales posées le 22 janvier 2002 par les membres de la Commission des finances du Conseil municipal concernant les PR-144 et PR-145.

---

## 1. PR-144 véhicules-machines

*Réponses présentées par services (présentation correspondant à celle de la PR-144)*

### Service administratif et technique – section scènes culturelles

Questions de la CFI:

1. Quelles est la fréquence d'utilisation et la justification de la nécessité de deux véhicules pour exploiter les cinq scènes ?

1. Les deux véhicules sont indispensable pour gérer trois salles à l'année, le Victoria Hall, le Casino-Théâtre et l'Alhambra. Le dépôt du matériel de l'équipe technique du service est aménagé au Lignon. Des déplacements fréquents sont nécessaires. Ce matériel est volumineux et plusieurs transports doivent être faits en cas de manifestation importante. La mise à disposition de deux véhicules réduirait le nombre de transports.

L'été, il est fréquent que deux concerts soient programmés en même temps (Cour de l'Hôtel-de-Ville, Scène Ella Fitzgerald, et lieux de rocadés). Il serait alors plus fonctionnel de pouvoir laisser le matériel dans un des véhicules.

D'autres manifestations organisées chaque année, telles que la Fête de la Musique, la Nuit de la Science, etc. nécessitent de nombreux transports de matériel. La mise à disposition de deux véhicules réduirait le nombre de transports.

### Service administratif et technique – ateliers de décors de théâtre (ADT)

Questions de la CFI:

1. Quelles sont les fréquences d'utilisation et la justification de la nécessité d'un deuxième véhicule, en sus de l'adaptation de celui existant ?
2. Est-ce qu'un regroupement du parc de véhicules entre le Grand Théâtre et le service administratif et technique est envisageable ?

1. Il est fréquent que les ADT doivent intervenir en plusieurs lieux en même temps; ce qui n'est pas possible avec un seul véhicule.

Deux véhicules de dimensions différentes sont nécessaires:

- une camionnette de livraison avec siège rabattable pour le transport de l'équipe lors de gros montage, ainsi que pour les petites interventions sur les différents sites. La fréquence de ce véhicule serait quotidienne;
- l'adaptation du véhicule existant – véhicule bâché - pour les plus gros transport (plate-forme de chargement et d'un pont plus modulable). Ce véhicule est utilisé pour les transports des décors en cours du Lignon aux locaux dits Stoessel. De là, les décors achevés sont acheminés vers les théâtres bénéficiaires. Ce véhicule sert aussi à l'approvisionnement en matériaux.

2. Lorsque cela est nécessaire, les ADT ont recours aux camions du Grand Théâtre, la collaboration fonctionne bien. Les véhicules de ce dernier sont imposants et ne permettent pas l'accès à la plupart des théâtres comme le Nouveau Théâtre de Poche ou Am Stram Gram. C'est donc dans des cas bien particuliers que les ADT peuvent avoir recours au parc de véhicules du Grand Théâtre. (Voir ci-dessous réponse du Grand Théâtre).

## Grand Théâtre

Questions de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation des véhicules dont le remplacement est demandé ?
2. Combien y a-t-il d'échanges en Europe par an (tracteur à sellette page 26) ?
3. Comment se fait-il qu'un sponsor se lance dans une opération de leasing pour un véhicule du Grand Théâtre et qu'il abandonne ensuite son engagement ?
4. Est-ce qu'un regroupement des véhicules du Grand Théâtre et du service administratif et technique pourrait être envisagé ?

1. Le véhicule Citroën C36 dont le remplacement est souhaité, a un usage quotidien. Un véhicule de ce type et de ces dimensions est indispensable au bon fonctionnement des ateliers de décors. Il permet de réaliser les transports entre les différents ateliers : atelier des costumes, des décors, de peinture et les scènes de Neuve et du BFM. Le plus souvent il est sollicité d'urgence et il est indispensable qu'il soit à l'entière disposition des ateliers. Il est également fréquemment utilisé entre les ateliers et les scènes et les différents lieux de stockage dont dispose le Grand Théâtre dans le canton.

2. Ce tracteur à sellette est utilisé actuellement en moyenne pour dix déplacements annuels longue durée et distance totalisant en moyenne environ 100 jours d'utilisation, la plupart du temps pour les déplacements du ballet en Suisse et à l'étranger. Il est également utilisé pour le transport de décors vers ou en provenance d'autres théâtres et d'ateliers extérieurs. Cette relativement faible utilisation provient plus de sa vétusté que du réel besoin. En effet, nous devons faire appel actuellement, pour des transports en constante croissance, à des transporteurs privés et cela essentiellement à cause de son état.

---

3. L'acquisition de ce véhicule en leasing s'est avérée nécessaire lors de la saison extra muros au BFM, pendant la fermeture du théâtre pour travaux. Un mécène alors attaché au théâtre se portait garant de ce leasing. A notre retour à Neuve, nos activités au BFM ont continué et ont rendu ce véhicule indispensable pour le transport de petit matériel et de personnel. Au moment de notre demande de crédit (décembre 2000) une somme de 20'000 francs restait à payer sur ce leasing. Depuis ce leasing est terminé et le véhicule appartient à la Fondation de Grand Théâtre. **Cet objet peut donc être retiré de la proposition 144.**

4. Actuellement le parc de véhicules du Grand Théâtre est utilisé à 75/80%. La spécificité des activités, la difficulté à les planifier longtemps à l'avance, l'urgence souvent dans laquelle nous nous trouvons, ne nous permettent pas d'envisager un regroupement avec un autre service. La non disponibilité d'un véhicule pourrait nous amener à faire appel de plus en plus souvent à des transporteurs privés en augmentant finalement les coûts. Comme indiqué ci-dessus sous le service administratif et technique, un prêt de véhicule de grande capacité est réalisé en faveur des Ateliers de décors de théâtre lorsque cela est nécessaire.

## Conservatoire et jardin botanique (CJB)

Questions de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation des véhicules et machines dont le remplacement est demandé ?
2. Comment cela se fait-il qu'il soit nécessaire de remplacer une machine récente (achat 1997) avec seulement 1'000 heures au compteur ? Pourquoi racheter la même ?

1. Les deux Ford Transit (n° d'objet 3.8.A et 3.9.A) sont utilisés quotidiennement pour le transport des hommes et du matériel sur le site des CJB (28 ha).

La balayeuse (n° d'objet 3.10.C) est utilisée, pour le ramassage autant du gazon et des feuilles, que le balayage des chemins, pendant toute la saison de tonte (avril-octobre), deux jours par semaine en fonction des conditions climatiques. La fréquence devient quotidienne pendant les mois d'octobre à

## Département des affaires culturelles

décembre. De janvier à mars, un jour par semaine. Elle est utilisée sur tout le territoire des CJB, y compris le domaine de Penthes (au total 28 ha).

Le tracteur avec chargement frontal John Deere 955 (n° d'objet 3.11.C) est utilisé quotidiennement pour la préparation des mélanges terreux pour tous les secteurs du Jardin, les petits terrassements et le transport en général (remorque) entre les serres de Pregny et le domaine de Penthes principalement.

La tondeuse frontale John Deere F 1145 (n° d'objet 3.12.C) est utilisée quotidiennement d'avril à octobre.

La hacheuse à bois (n° d'objet 3.13.C) est utilisée de façon hebdomadaire en hiver, pendant la période des élagages et abattages. Au printemps, elle est employée pour hacher les branches de sapin utilisées comme couverture de protection pendant l'hiver. Le produit de broyage est valorisé dans notre compostage produisant un succédané de tourbe.

Le Gator 6x4 (n° d'objet 3.11.C) 3.14.C) est un véhicule multifonctions utilisé quotidiennement dans différents secteurs pour des transports divers et variés.

2. Le véhicule Oelle (n° d'objet 3.15.C) est utilisé quotidiennement pour le transport de matériaux et d'outillage, ainsi que la levée des poubelles sur tout le domaine (28 ha). Ce véhicule Oelle présente de gros problèmes de fiabilité et de solidité : depuis 1999, les réparations suivantes, lourdes, ont dû être faites: pompe hydraulique changée deux fois, moteur roue arrière droite changé une fois, moteur roue arrière gauche changé une fois, batterie changée après seulement 2 ans, cardan central de transmission changé trois fois, carter moteur principal changé une fois, etc. sans compter les petites interventions nombreuses réparées par nos soins ou dans le cadre de collaborations avec le service des pompes funèbres et cimetières, qui a rencontré les mêmes problèmes avec les mêmes véhicules. Nous ne demandons pas le rachat d'un même véhicule, mais d'un engin similaire, c'est-à-dire remplissant les mêmes fonctions, mais chez un autre fournisseur.

### Musée d'art et d'histoire

Question de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation de l'élévateur demandé ?

1. En 2001, l'équipe des transports du MAH a déplacé près de 8'500 objets de collection et plus de 40 tonnes de matériel de décoration, déchets, etc. Les efforts sont souvent considérables et entraînent des problèmes de dos.

L'élévateur demandé est d'une utilité quotidienne et permanente, notamment dans le passage à voitures où tous les objets et les agencements transitent ou sont entreposés.

### Bibliothèques municipales

Questions de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation du bibliobus dont le remplacement est demandé ?

2. Que deviennent les anciens bibliobus, sont-ils détruits ou recyclés ?

1. Le bibliobus 4433 sort régulièrement lors des remplacements en cas de pannes et de l'entretien régulier des autres bibliobus. En l'absence de ce véhicule de remplacement, nous ne pourrions pas assurer les tournées régulières des Bibliobus. Exemple : la semaine du 17 au 21 décembre 2001, nous avons eu 3 bibliobus en panne et ce véhicule s'est donc révélé indispensable pour nous permettre d'accomplir notre mission.

2. Le dernier bibliobus remplacé a été offert à Asuncion au Paraguay dans le cadre de la coopération réalisée par les Conservatoire et jardin botaniques.

## 2. PR-145 mobilier

Réponses présentées par services (selon présentation de la PR-145)

### Secrétariat et direction du département

Questions de la CFI:

1. Que signifient les 5 postes administratifs complets figurant en page 15 des annexes de la PR-145 et à quoi correspondent-ils ?

1. Les 5 postes comprennent le bureau et la chaise et correspondent aux besoins suivants:

- équipement du poste de travail du(e) futur(e) Conseiller(ère) au livre
- équipement des postes de travail de deux collaborateur(trice) administratif(tive) et de la documentaliste qui utilisent des tables en lieu et place de bureaux
- équipement du poste de travail de l'adjoint administratif qui utilise une table en lieu et place de bureau

### Conservatoire et jardin botanique (CJB)

Question de la CFI:

1. les 68'600 francs figurant au tableau de la page 13 sont détaillés dans les annexes pages 15-16 de la PR-145, pour quels bâtiments sont prévus ces équipements ?

Code	Description de l'objet demandé	Quantité	Destination - Bâtiment concerné
1.01.120	Bureau informatique standard en L	2	Laboratoire SIG à Bot III
1.01.120	Bureau informatique standard en L	1	Console
1.02.110	Table informatique	4	- 1 pour la Console - 3 pour la bibliothèque – Bot III
1.03.160	Table dactylo sur roulettes	1	Console
1.04.110	Chaise de bureau standard sur roulettes	3	Bibliothèque (1 pour le secteur prêts, 2 pour de nouvelles tables) – Bot. III
1.04.130	Chaises d'appoint standard sans accoudoirs	2	Console, laboratoire de systématique moléculaire
1.04.150	Chaises bois ou plastique multi-usages	5	Console, salle de séminaires
1.04.160	Chaise haute pour guichet ou atelier	7	Herbier, salle de travail – Bot. III
1.05.110	Armoire à rideaux basse	1	Herbier, secrétariat – Bot. III
1.05.135	Armoire à rideaux haute	1	Herbier, technicien – Bot. III
1.05.150	Armoire vestiaire simple compartiment	3	Bibliothèque – Bot. III
1.07.110	Classeur métal pour dossiers susp. A4, 3 t.	1	Console
1.07.120	Classeur métal pour dossiers susp. A 4, 4 t.	1	Villa le Chêne
1.08.110	Bibliothèque simple face	4	Bibliothèque (périodiques) – Bot. III
1.08.120	Bibliothèque double face	3	Bibliothèque (périodiques + monographies) – Bot. III
1.08.130	Rayonnage métallique pour stockage	1	Console
1.09.110	Lampe de bureau standard, tube économique	1	Console
1.09.110	Lampe de bureau standard, tube économique	1	Herbier – Bot. III
1.09.110	Lampe de bureau standard, tube économique	2	Bibliothèque – Bot. III
1.10.110	Chariot à livres	2	Bibliothèque – Bot. III
1.10.110	Chariot à livres	1	Bibliothèque – Bot. III
1.11.110	Support informatique articulé	5	Bibliothèque – Bot. III
1.12.140	Rallonge de plateau bois	1	Villa Le Chêne
11.05.110	Armoire non standard	2	Maison des jardiniers
11.05.110	Armoire non standard	3	Maison des jardiniers
11.05.110	Armoire non standard	2	Maison des jardiniers
11.05.110	Armoire non standard	1	Maison des jardiniers
11.34.110	Echelle ou escabeau	13	Bibliothèque – Bot. III

11.34.110	Echelle ou escabeau	3	Herbier – Bot. III
11.34.110	Echelle ou escabeau	3	Herbier – Bot. III
11.34.110	Echelle ou escabeau	1	Console, laboratoire

### Musée d'art et d'histoire (MAH)

Questions de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation du microscope ?
2. Quelle est la justification de 94'900 francs de mobilier au MAH ?
3. Dans les annexes, pages 16-18, qui donnent le détail des 94'900 francs, que signifie la mention "divers (genre à préciser)" ?

1. Cet appareil est utilisé quotidiennement pour l'examen des textiles par le restaurateur de textile et sa collaboratrice, la conservatrice du département et deux collaboratrices scientifiques. Cet instrument est également à disposition de l'atelier de céramique et de métaux anciens qui se trouve un étage plus bas. La disposition des ateliers dans le bâtiment des Casemates permet l'utilisation plus rationnelle des instruments.

2. Depuis des années, les demandes de remplacement de vieux mobilier datant de dizaines d'années et qui n'est plus conforme aux exigences, n'ont été que peu satisfaites. Par ailleurs le nombre de postes du service a augmenté et généré des besoins. La rénovation des Casemates et le déménagement de tous les collaborateurs dans ce nouveau bâtiment n'ont pas permis de remettre à niveau, de manière simple et économique le mobilier de base. Certains espaces des Casemates ont été agencés avec du mobilier de récupération qui ne répond pas aux besoins.

3. Le service des achats a transcrit et chiffré ces lignes qui expriment les demandes du MAH en choisissant la mention "divers (genre à préciser)", il s'agit de:

- 3 machines à calculer pour les collaborateurs de la comptabilité et secteur transports et assurances
- 1 table lumineuse pour le visionnement des diapositifs à la photothèque
- 1 rétroprojecteur pour la salle de conférence
- 1 destructeur de documents confidentiels
- 1 machine à relier les dossiers (l'actuelle est inutilisable)

### Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)

Questions de la CFI:

1. Quelle est la fréquence d'utilisation du lecteur reproducteur ?
2. Pourquoi demander 120 sièges qui soient non standard à 600 francs pièce et quelle est la justification de ce besoin ?

1. En 2001, 1'095 photocopies ont été faites avec le lecteur reproducteur de microfiches. La BAA possède une énorme collection de microfiches (plus de 200 titres soit environ 30'000 microfiches), sans cet appareil, il n'est plus possible de lire ces documents.

2. Le chiffrage de la demande a été fait par le service des achats compte tenu des spécificités de la salle de lecture et de la médiathèque de la BAA .

Le mobilier de la salle de lecture, acheté dans les années 1950, subit une dégradation naturelle compte tenu de la fréquentation permanente de cette institution par les utilisateurs. Au début janvier 2001, 16 chaises ont dû être mises à la casse car inutilisables. Le remplacement en bloc des chaises de la salle de lecture est donc nécessaire. A cette occasion une réorganisation des espaces prend en compte quelques tables et lampes.

Chaque année la salle de lecture est fréquentée par plus de 11'000 lecteurs. Il convient de veiller au confort du public lors de longues consultations et à sa sécurité (ergonomie).

## Bibliothèques municipales

Questions de la CFI:

1. Pour quels bâtiments les équipements à hauteur de 381'220 francs sont demandés et dont le détail est donné aux pages 19-22 des annexes ? Quelle est la justification des besoins ?
2. Que signifient les mentions "sièges non standard" page 21, "meubles divers" page 21, "divers (genre à préciser) " en page 22 ?

1. Le mobilier demandé pour 381'220 francs pour les BMU au Service des achats qui en a assuré le chiffrage recouvre d'une part des équipements pour les zones publiques, d'autre part des équipements pour les zones administratives des Bibliothèques municipales. Il recouvre la synthèse des demandes effectuées en 2000 et 2001.

*Les équipements pour les zones publiques sont les suivants :*

bibliothèques complètes (montants, rayonnages, consoles, etc.), armoires pour rangement des collections qui ne sont pas en libre-accès (vidéocassettes, CD-ROM, DVD), chariots pour documents bacs à livres, bacs à albums, grilles de présentation ou d'exposition pour documents divers (imprimés ou audiovisuels), soit par accrochage sur le côté des bibliothèques, soit sur pied tourniquets de présentation par bandes-dessinées, livres ou CD-musicaux, fauteuils, tables d'exposition, tables et chaises pour PC demandés à la Direction des systèmes d'information dans le cadre du plan informatique quadriennal 2001 (non encore voté), chaises pour banque de prêt.

*Ils concernent les bibliothèques suivantes :*

~~Bibliothèque de la Cité : section adultes, sections jeunes, médiathèque,~~

Bibliothèque des Eaux-vives: section adultes, section jeunes,

Bibliothèque de la Jonction :section adultes, section jeunes,

Bibliothèque des Minoteries :section adultes, section jeunes

Bibliothèque des Pâquis :section adultes, section jeunes

Bibliothèque de la Servette : section adultes, section jeunes,

Bibliothèque des sports

Discothèque de Vieusseux,

Discothèque des Minoteries,

Tous ces équipements complètent les aménagements existants ou permettent de réaménager voir de remplacer du mobilier désuet.

*Les équipements pour les zones administratives sont les suivants :*

tables, corps de bureau, chaises, lampes, bibliothèques pour rangement des documents en attente de traitement.

*Ils concernent les bibliothèques suivantes :*

Bibliothèque de la Cité (zone administrative) : Secrétariat, Comptabilité, Services scientifiques documents audiovisuels, Services scientifiques imprimés adultes, Services scientifiques imprimés jeunes, Bibliothèque virtuelle, Service des systèmes d'information.

Discothèque de Vieusseux

Discothèque des Minoteries

Tous ces équipements complètent les aménagements existants ou permettent de remplacer du mobilier désuet. Chaque collaborateur doit pouvoir disposer d'un minimum d'équipement pour assurer les prestations demandées : prêt, catalogage, etc. Ces équipements ont été proposés en relation avec les demandes en postes déposées en mars 2001 dans le cadre de la préparation du budget 2002.

## Département des affaires culturelles

2. Pour les sièges non standard 13 pièces selon le document PR-145 page 21, cette dénomination recouvre les fauteuils demandés en 2000 pour le crédit 2001. Ils sont mis à disposition des lecteurs adolescents. La demande est toujours d'actualité. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :  
Bibliothèque de la Cité, section jeunes - 2 pièces  
Bibliothèque de la Jonction, section jeunes - 3 pièces  
Bibliothèque de la Servette, section jeunes - 8 pièces pour salle de lecture adolescents

Pour les sièges non standard 80 pièces selon le document PR-145 page 21, cette dénomination recouvre les 80 chaises pliantes pour la Bibliothèque de la Servette (50 pièces) et pour la Bibliothèque des Eaux-vives (30 pièces). Les chaises pliantes doivent servir pour le public lors des animations des Bibliothèques municipales offertes au public (conférences d'écrivains, conférences avec projection, etc.). Les Bibliothèques municipales indiquent que ces 80 pièces ont été livrées en 2001 par le service des achats. **Par conséquent, ces 80 pièces à 120.—francs peuvent être retirées de la PR-145.**

Par meubles divers selon le document PR-145 page 21, le Service des achats doit probablement entendre les bacs albums spécifiques répondant à l'assortiment de la Bibliothèque de la Cité, section jeunes; les grilles de présentation ou d'exposition pour documents divers(imprimés ou audiovisuels) soit par accrochage sur le côté des bibliothèques, soit sur pied les tourniquets de présentation pour bandes-dessinées, livres ou CD musicaux, les vitrines d'exposition .

Sous le libellé *divers (genre à préciser)* page 22, un porte-manteau pour la médiathèque.

## Bibliothèque publique et universitaire et Bibliothèque musicale

Questions de la CFI:

1. Qu'est-ce qu'un étau à endosser et un serre-livres pour antivol 3M et quel est le système antivol prévu pour la bibliothèque musicale ?
2. Préciser la justification des besoins du mobilier (52'850 francs au tableau en page 13).

### 1. Etau à endosser

Il s'agit d'un appareil destiné à l'atelier de reliure de la BPU. Le livre est serré et bloqué dans l'étau. On peut ainsi faire les rainures dans le dos des livres mis à nu ; dans ces rainures passeront les fils qui permettront de coudre les différents cahiers du livre. Il s'agit d'opérations de "force" et de précision. L'étau doit être solide et stable ; il est sur pieds et le relieur peut tourner autour.

### 2. Système antivol

(BPU et Bibliothèque musicale : même explication).

Comme dans toutes les surfaces publiques, les bibliothèques doivent désormais impérativement installer des systèmes antivol destinés à protéger leurs collections afin que nul "n'emprunte" de façon indue les ouvrages qui s'y trouvent. Ces systèmes sont installés d'office dans les nouvelles bibliothèques. Mais on doit encore équiper de façon systématique les anciens locaux.

Le principe de fonctionnement d'un système antivol dans une bibliothèque de prêt est le suivant : une languette métallique, placée de façon aussi discrète que possible, est introduite dans tous les livres.

Le serre-livre mentionné permet de placer cette languette particulièrement discrète. Un appareil, couplé au système informatique de prêt, démagnétise cette languette métallique lorsque le livre est correctement emprunté. De même au retour, la languette est magnétisée lorsque le livre est rendu.

Les lecteurs doivent passer dans des portiques (appareil 3M M966c) antivol lorsqu'ils quittent la bibliothèque. Ce portique siffle si un ouvrage non-démagnétisé est emporté par un lecteur : le portique aura alors détecté un vol ou un oubli !